

Actualités OFS



07 Agriculture et sylviculture

Neuchâtel, janvier 2019

D'une production de niche à une production agricole établie

L'agriculture biologique en Suisse entre 1990 et 2017

L'agriculture biologique a fortement gagné en importance depuis les années 1990. Sur 100 exploitations agricoles, une seule se consacrait à l'agriculture biologique en 1990, contre 13 en 2017, ce qui représentait 6638 exploitations bio. Pendant cette période, la part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique est passée d'à peine 1% à 14%. Au niveau économique, cette évolution s'est traduite par une hausse de la valeur de production: l'agriculture biologique a généré environ 12% de la valeur de production de l'agriculture suisse en 2017.

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué en Suisse entre 1990 et 2017, de 92 815 à 51 620. Le nombre des exploitations conventionnelles s'est réduit de plus de la moitié (de 91 919 à 44 982), alors que celui des exploitations bio a été multiplié par 7 (de 896 à 6638; G1). En 2017, 13% des exploitations agricoles de Suisse pratiquaient l'agriculture biologique.

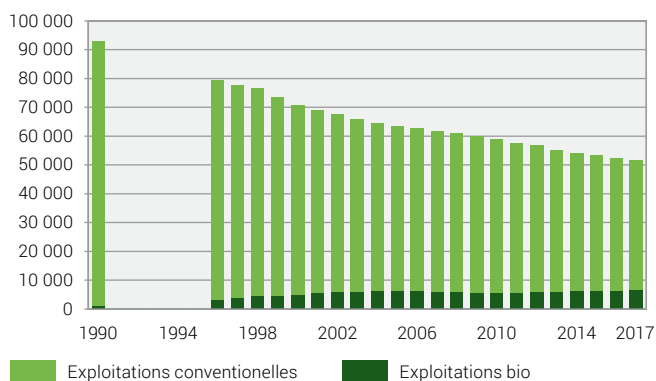
En 1990, une exploitation agricole conventionnelle cultivait en moyenne une surface de 11,5 ha, une exploitation bio 11,1 ha. La surface moyenne a augmenté tous types d'exploitation confondus jusqu'en 2017, pour s'élever à 19,9 ha pour les exploitations conventionnelles et à 22,8 ha pour les exploitations biologiques.

Plus de bio à la montagne qu'en plaine

La croissance du bio varie selon les régions (G2). Alors que les exploitations bio se concentraient essentiellement en plaine en 1990, leur nombre a augmenté de manière particulièrement marquée par la suite en région de montagne, où elles étaient les plus nombreuses en 2017 (3262, contre 1746 en plaine et 1630 en région des collines).

Exploitations agricoles

G1

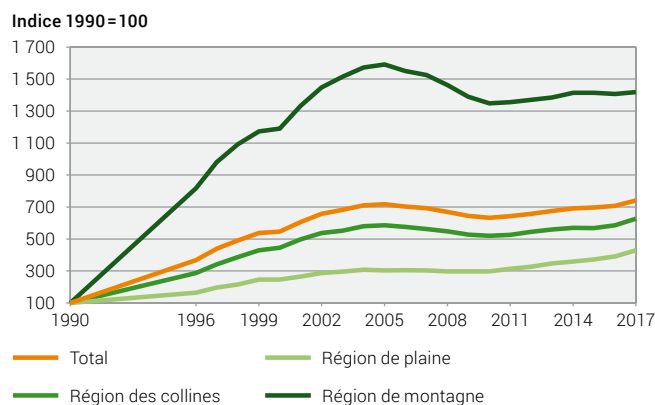


Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2019

Exploitations bio par région

G2



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2019

Trois emplois par exploitation bio en moyenne

La main-d'œuvre travaillant dans l'agriculture a reculé de quelque 100 000 personnes de 1990 (253 561) à 2017 (153 864) du fait de l'évolution structurelle qu'a connue ce secteur économique. La part des emplois des exploitations bio a augmenté de 1% à 13% pendant cette période. Sur les 20 590 personnes employées dans les exploitations bio en 2017, 8529 travaillaient à plein temps.

Une exploitation bio emploie en moyenne 3,10 personnes, contre 2,96 pour une exploitation conventionnelle. En plaine, l'agriculture biologique nécessite plus de main-d'œuvre (plus d'équivalents plein temps par hectare) que l'agriculture conventionnelle. C'est l'inverse en région de montagne.

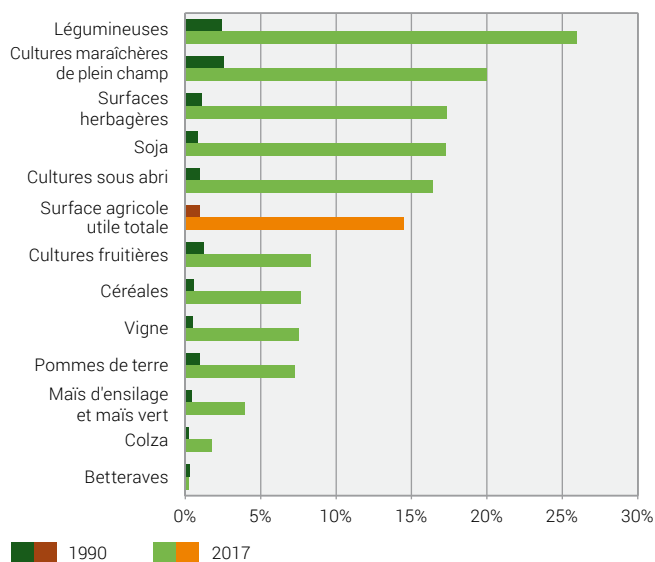
Les légumineuses, les légumes et les herbages caractérisent l'agriculture bio

La part des surfaces bio dans la surface agricole utile totale a augmenté de 1990 à 2017, passant de 1% à peine à plus de 14%. Les cultures biologiques couvraient 151 404 hectares en 2017, ce qui correspond à la superficie du canton de Lucerne. En termes de surface, l'agriculture bio a évolué de manière plus dynamique en montagne qu'en plaine. De 1990 à 2017, la part des surfaces bio s'est accrue, de 1% à 27% en montagne, alors qu'elle est passée de 1% à 9% en plaine.

Surface agricole utile bio par culture

G3

Part dans la surface totale consacrée à cette culture



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2019

La part du bio dans la surface agricole utile totale varie selon les cultures, celles-ci ne se prêtant pas toutes de manière égale à ce mode de production en Suisse. Elle est particulièrement importante dans les cultures de légumineuses (féveroles, pois protéagineux, etc.), les cultures maraîchères de plein champ et les surfaces herbagères (prés et pâturages permanents, prairies artificielles, G3). Les cultures bio de légumineuses couvraient 1576 ha en 2017 (sur un total de 6079 ha), celles de surfaces herbagères 127 077 ha (sur un total de 733 271 ha). Le colza, le maïs, les pommes de terre, la vigne, les céréales et les fruits sont cultivés principalement de manière conventionnelle (moins de 10% de cultures bio). Il n'y a pratiquement pas de cultures bio de betteraves sucrières (2017: 0,2%) ni de tabac (0,1%).

Agriculture biologique

Les résultats présentés ici se basent sur la définition de l'agriculture biologique donnée dans l'ordonnance correspondante¹. L'agriculture biologique est une forme de production qui respecte le plus possible la nature et l'environnement et prend en considération les cycles et processus naturels. L'ensemble de l'exploitation biologique doit être géré selon les règles de la production biologique. L'utilisation d'engrais chimiques ou de synthèse et de produits phytosanitaires est interdite.

Le nombre des animaux de rente doit être adapté à la surface agricole utile se prêtant à l'utilisation des engrais de ferme. Les animaux de rente doivent pouvoir sortir régulièrement en plein air, la stabulation entravée est interdite et l'alimentation doit être issue de la culture biologique. L'administration de médicaments vétérinaires ou d'antibiotiques à titre préventif est interdite. La modification génétique et les transferts d'embryons sont interdits dans la production animale.

La préparation et la désignation des denrées alimentaires sont également réglementées.

Les élevages ovins et caprins sont répandus dans l'agriculture bio

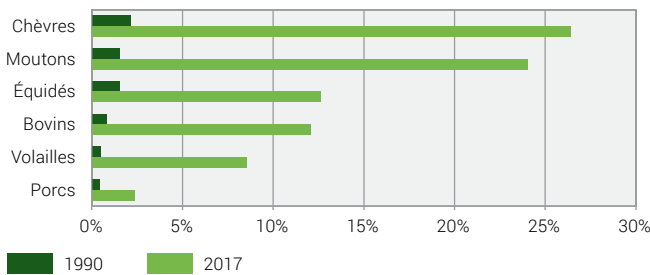
En 2017, le cheptel porcin avait baissé de 19% et le cheptel bovin de 17% par rapport à 1990. Les élevages de volailles, de chevaux et de chèvres ont augmenté pendant cette période. La hausse du nombre d'exploitations bio a également tiré l'effectif d'animaux de rente bio vers le haut. En 2017, sur l'ensemble des chèvres (78 146) et des moutons (341 419), un quart faisait partie d'un élevage bio (G4). C'était aussi le cas de 13% des chevaux et de 12% des bovins. La part des élevages bio est moins importante pour la volaille et les porcs (respectivement 9% et 2%).

¹ RS 910.18 Ordonnance sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques du 22 septembre 1997 (État le 1^{er} janvier 2018)

Élevage de bétail dans des exploitations biologiques

G4

Part sur l'ensemble des animaux de l'espèce



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2019

L'agriculture biologique génère environ 12% de la valeur de production de l'agriculture suisse

De 1999 à 2017, la valeur de production de l'agriculture suisse a fluctué dans une fourchette allant de 10,0 à 11,1 milliards de francs (10,3 milliards en 2017); au cours de la même période, la part du bio s'est accrue, passant de 5,3% à 11,7% (G5). En 2017, la valeur de production de l'agriculture conventionnelle se montait à 9,1 milliards de francs, celle de l'agriculture biologique à 1,2 milliard.

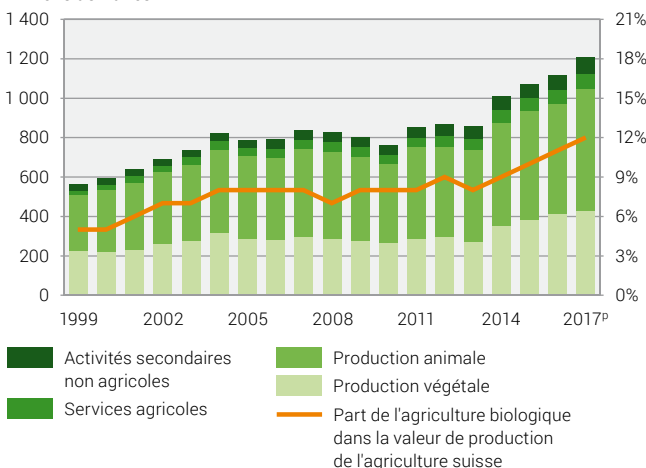
La composition de la valeur de production n'est pas la même dans l'agriculture biologique et dans l'agriculture conventionnelle (G6). Du point de vue économique, la production de bovins et de lait arrive en tête dans l'agriculture biologique, alors que les cultures spéciales (notamment l'horticulture, la culture maraîchère, la viticulture) génèrent le plus de valeur de production dans l'agriculture conventionnelle.

La valeur de production de l'agriculture biologique

À prix courants

G5

Millions de francs



^P provisoire

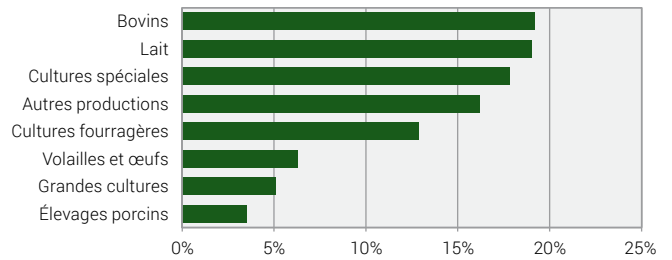
Source: OFS – Comptes économiques de l'agriculture

© OFS 2019

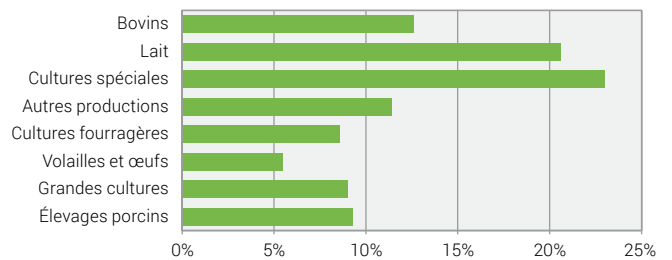
Part des produits dans la valeur de production totale par système de production, 2017

G6

Agriculture biologique



Agriculture conventionnelle



2017: provisoire

Source: OFS – Comptes économiques de l'agriculture

© OFS 2019

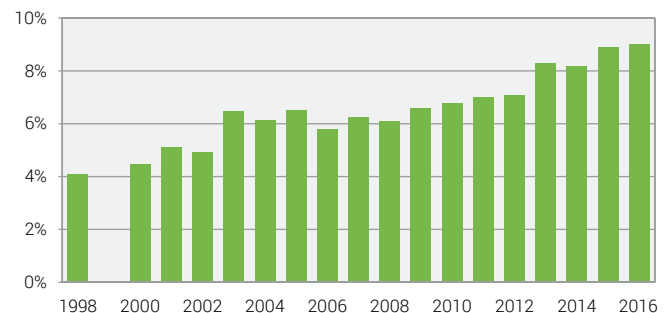
Consommation de produits bio en hausse

Les ménages suisses dépensent toujours plus pour les produits bio. En 2016, ils y ont consacré près de 9% de leurs dépenses pour l'alimentation et les boissons (G7). Les principales raisons invoquées par les consommateurs en 2015 pour l'achat de produits bio étaient la santé (30%), la protection de l'environnement (18%) et la qualité (12%). Les raisons invoquées contre l'achat de ces produits étaient le prix (32%), l'offre restreinte dans les magasins (27%) et la conviction que les produits bio ne diffèrent en rien des autres produits et que la désignation «bio» n'est qu'un argument marketing (15%)².

Dépenses des ménages consacrées aux produits bio

Part des dépenses consacrées aux produits bio dans l'ensemble des dépenses consacrées à l'alimentation et aux boissons

G7



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages

© OFS 2019

² Source: OFS – Enquête Omnibus 2015

D'une production de niche à une production agricole établie

En 1973, l'institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) était créé par des agriculteurs bio et des scientifiques, alors que rien ne semblait devoir arrêter les progrès de la chimie et de la technique dans l'agriculture et l'élevage. À l'époque, l'agriculture bio était considérée comme rétrograde, car elle n'utilisait pas de produits phytosanitaires chimiques et synthétiques. Les rares agriculteurs qui la pratiquaient le faisaient par conviction. L'agriculture bio était encore une production de niche. La société ne se souciait pas des cycles naturels et ne tolérait pas les imperfections sur les fruits et les légumes. La production agricole mettait l'accent sur la quantité produite, comme l'y encourageaient les scientifiques, les politiques et la société en général.

En 1978, la station de recherche Agroscope et l'institut FiBL ont réalisé l'essai DOC, un essai de longue durée qui a permis de comparer pour la première fois les systèmes de culture biologique-dynamique, organique-biologique et conventionnel à l'aide de méthodes scientifiques. Toujours réalisé à l'heure actuelle, cet essai permet non seulement d'analyser les quantités récoltées, mais aussi de mesurer des valeurs comme la fertilité du sol.

En 1981, plusieurs organisations bio se sont regroupées pour former BioSuisse. La fédération a défini ses propres directives pour l'agriculture bio et créé le Bourgeon, sa marque déposée pour les produits bio. À l'heure actuelle, les directives de BioSuisse sont plus strictes que les exigences minimales prévues dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique¹.

Avant 1990, les produits bio étaient vendus dans de petits magasins bio, des magasins de produits diététiques ou directement à la ferme. Comme il n'existait pas de canaux de distribution spécifiques, le lait bio devait dans certains villages être transformé en fromage conventionnel dans la fromagerie locale. Les grands distributeurs ont commencé à commercialiser des produits bio dans les années 1990, parfois sous leur propre label, facilitant ainsi leur diffusion à grande échelle. L'agriculture bio commençait à se développer (G1). Aujourd'hui, les produits bio font partie de l'assortiment habituel du commerce de détail.

L'ordonnance sur l'agriculture biologique est entrée en vigueur en 1997, dotant ainsi l'agriculture biologique d'une base juridique indépendante au niveau national. Les mesures de politique agricole, notamment les paiements directs, reposent sur cette ordonnance. En 2017, 2% des paiements directs ont été versés spécifiquement à l'agriculture biologique.

Les principaux chiffres de l'agriculture bio, en 2017 T1

	Agriculture biologique	Agriculture conventionnelle	Part du bio en %
Exploitations agricoles	6 638	44 982	12,9%
Surface agricole utile (SAU)	151 404 ha	894 705 ha	14,5%
SAU par exploitation	22,8 ha	19,9 ha	
Emplois	20 590	133 274	13,4%
Cheptel bovin	186 831	1 357 781	12,1%
Cheptel porcin	33 984	1 410 607	2,4%
Valeur de production ^P	1,2 mrd de fr.	9,1 mrd de fr.	11,7%

^P provisoire

Sources: OFS – Relevé des structures agricoles, Comptes économiques de l'agriculture

© OFS 2019

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	agr@bfs.admin.ch, tél. 058 467 24 39
Rédaction:	Sibylle Meyre, OFS
Contenu:	Sibylle Meyre, OFS; Franz Murbach, OFS; Florian Kohler, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	07 Agriculture et sylviculture
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	Fr. 2.20 (TVA excl.)
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1897-1700